



Protocole d'urgence - Environnement : Inondation et crue soudaine

L'inondation est le danger naturel qui survient le plus fréquemment au Canada. Elle peut se produire autant en milieu urbain qu'en milieu rural et à n'importe quel moment de l'année.

Être bien préparée

1. Rester informée des conditions météorologiques et des avis d'inondation dans la région.
2. Se renseigner sur les risques d'inondation dans le secteur (via la municipalité ou la MRC, ou la compagnie d'assurance).
3. Identifier des lieux de rassemblement et d'évacuation sécuritaires. Valider les informations du ***protocole de rassemblement et de dénombrement des participantes***.
4. Connaître l'étendue du bassin versant où se trouve le site (afin de mieux prévoir les crues éventuelles).
5. Rester à l'affût des signes précurseurs d'une inondation : pluie intense ou prolongée, montée soudaine d'un cours d'eau, débris dans un cours d'eau, etc.

En situation d'urgence

1. À l'extérieur, rester loin des cours d'eau et demeurer sur des terrains en hauteur. À l'intérieur, éviter de rester au sous-sol.
2. Ne jamais traverser une zone inondée (la profondeur peut être mal évaluée et il peut y avoir un courant).
3. Communiquer avec une responsable.
4. Rester à l'affût des informations et des avis d'évacuation.
5. Au besoin, communiquer avec le 9-1-1 et suivre leurs conseils. Au besoin, mettre à exécution le ***protocole de gestion de crise***.

Après l'intervention

1. Attendre l'autorisation des autorités compétentes avant de regagner le site et ne pas consommer l'eau avant de l'avoir testée si le site est alimenté par un puits.
2. Remplir un rapport d'incident ou d'accident.
3. Mettre à exécution le ***protocole de retour sur l'évènement***.